



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Égalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260605-D20260010010-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 45

de Votants : 47

Dont vote par procuration : 2

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00100/2026 du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 29 mai 2026, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA**.

Étaient présents : (45)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale), Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal), Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale), M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUTOUFI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moinecha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIH (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

OBJET :

**Protocole d'accord
transactionnel
Mamoudzou / Location et
maintenance de
photocopieurs**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 25/06/2026 que la convocation avait été faite le 29/05/2026.

Le Maire.

Absents : (2)

M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (2)

M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Zoulfati MADI, M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Nazline ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant qu'en 2016, la ville de Mamoudzou a lancé une consultation portant sur la location et la maintenance de photocopieurs ;

Considérant que le marché n°20160080-P, notifié le 21 juillet 2016, a été attribué à la société AMB SARL – Agence Mahoraise de Bureau (AMENAGEMENT MOBILIER DE BUREAU) et constitué en deux lots comme suit :

- Lot 1 : Écoles élémentaires et maternelles ;
- Lot 2 : Administrations communales (mairie, CCAS, Caisse des écoles, Maison de la culture et de la jeunesse et bâtiments annexes) ;

Considérant que le marché est arrivé à échéance le 27 décembre 2022 ;

Considérant qu'après l'expiration du marché, la société AMB SARL a continué d'assurer les prestations de location et de maintenance de matériels de reprographie (photocopieurs) au profit de la ville de Mamoudzou, hors cadre contractuel, afin de garantir la continuité du service public ;

Considérant qu'un total de 24 factures, émises par AMB SARL au titre de ces prestations, ont été rejetées pour faute de pièces justificatives contractuelles valides ou en raison de prestations réalisées en dehors du cadre strict du marché public ;

Considérant que ces factures représentent un montant total de 43 555, 53 € (quarante-trois mille cinq cent cinquante-cinq euros et cinquante-trois centimes) ;

Considérant que des négociations ont été engagées entre la commune de Mamoudzou et la société AMB SARL afin de trouver un accord amiable sur le montant à indemniser au titre des prestations effectivement réalisées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel conclu entre la ville de Mamoudzou et la société AMB SARL – Agence Mahoraise de Bureau.

Article 2 : d'autoriser le versement à la société AMB SARL d'une indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive d'un montant de 43 555,53 € (quarante-trois mille cinq cent cinquante-cinq euros et cinquante-trois centimes), en règlement intégral des 24 factures rejetées.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 08/06/2026

Le Maire

Abstention (0) :

Contre (0) :